

18

RAPPORT

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE

Le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise (Bellecroix) sollicite la participation financière de la Municipalité aux frais de remplacement du brûleur du chauffage de l'église. La paroisse, propriétaire de cet édifice, a dû engager les travaux dans une situation d'urgence.

Le coût de ces travaux s'élève à 2 757,98 € TTC.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 1378 €.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise (Bellecroix) en date du 3 décembre 2008,

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié par décret du 18 mars 1992,

DÉCIDE :

- le versement d'une subvention d'équipement de 1 378 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-François d'Assise représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux de remplacement du brûleur du chauffage de l'église.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE